

# COMMUNE DE CAUMONT-sur-AURE

## Compte-rendu de la réunion extraordinaire du mercredi 03 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois octobre, à 20 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance extraordinaire à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 01 octobre 2018

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 01 octobre 2018.

Membres en exercice	31
Membres présents/représentés	26
Quorum (16)	Atteint
Membres absents et excusés	5
Membres ayant donné pouvoir	0

**Membres présents** : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, CALENGE Laurence, CATHERINE Yves, CHAILLON Sylvain, CHALLES Nadège, DUVAL Estelle, : GABRIEL Christian, GENNEVIEVE Michel, GUERIN François, HANICOT Nathalie, LARONCHE Hervé, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPERCHOIS Annie, LEROY Bernard, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MONNIER

Stéphane, MOTTE Jean-Pierre, PELVEY Guy, PLATON Claude, PORET Michel, THOMAS Jean-Paul, VAUGELADE Martine.

**Membres absents et excusés** : DEROUET Séverine, VAN NIEUWENHUYSE Joël, HUET Gaëtane, LEFEBVRE Hugues et MALGRAIN Michel.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Néant

**Secrétaire de séance** : Estelle DUVAL

### Création d'une chambre funéraire – Etude propositions achat terrains route de Torigni à Caumont-l'Eventé

Le maire présente au conseil municipal les propositions faites par deux entreprises de Pompes funèbres pour l'acquisition de terrains communaux situés sur le territoire de la commune historique de Caumont-l'Eventé, route de Torigni, à savoir,

#### Références des parcelles concernées :

- AD 125 - Surface géographique 532m<sup>2</sup> - Contenance 521m<sup>2</sup>,
- AD 313 - Surface géographique 986m<sup>2</sup> - Contenance 982m<sup>2</sup>,
- **Contenance totale : 1503m<sup>2</sup>.**

#### Proposition 1 :

**Pompes Funèbres MESLIN, St Jean des Baisants – 50810 St Jean d'Elle :**

- **1<sup>ère</sup> offre du 02/08/2018 : 15 000.00 €, soit 9.98 € du m<sup>2</sup>**
- **2<sup>ème</sup> offre du 19/09/2018 : 40 000.00 €, soit 26.61 € du m<sup>2</sup>,**
- Projet : création d'une chambre funéraire,
- Clause : création d'un emploi de conseiller funéraire
- Clause suspensive : engagement de la commune de ne pas autoriser l'implantation d'une autre entreprise de pompes funèbres et chambre funéraire.

#### Proposition 2 :

**Pompes Funèbres PLESSIS, place Sainte-Croix – 50000 Saint Lô :**

- **1<sup>ère</sup> offre du 05/09/18 : 30 060.00 €, soit 20 € du m<sup>2</sup>**
- **2<sup>ème</sup> offre du 27/09/18 : 80 000.00 € €, soit 53.23 € du m<sup>2</sup>,**
- Projet : création d'un centre funéraire (chambre funéraire et services de pompes funèbres),
- Clause : reprise de l'ensemble du personnel de l'ancienne entreprise de pompes funèbres FERREIRA de Caumont), un sur le site de Caumont et l'autre sur celui de St Amand.

#### Délibérés

Les faits :

- Lors de sa séance du 10/09/18 le conseil municipal charge le maire de recontacter les Pompes funèbres MESLIN pour, éventuellement, déposer une nouvelle offre.  
Question reportée à une date ultérieure du conseil municipal.
- Le 20/09/18, le maire reçoit Mme MESLIN en mairie et qui lui remet, en main propre, une nouvelle offre à 40 000 €.
- Lors de la réunion préparatoire du 24/09/18, étude de cette nouvelle proposition. Offre retenue, le maire informe, verbalement, les Pompes funèbres MESLIN que leur deuxième offre de 40 000 € est retenue (appel téléphonique du 25/09/18). A noter qu'à cette date aucune délibération n'a été signée.

- Le 27/09/18, réception d'une deuxième offre des Pompes funèbres PLESSIS à 80 000 €.
- Le 03/10/18, convocation du conseil municipal en séance extraordinaire.

M. LARONCHE : situation délicate, aucun prix de vente n'ayant été fixé à la base en réunion de conseil.

M. LAURENT précise : suite à la cessation d'activité des Pompes funèbres FERREIRA, la commune a contacté les Pompes funèbres MESLIN pour une reprise éventuelle.

Collégalement : le choix doit se porter sur l'offre la plus intéressante pour les finances de la commune.

Le maire : mentionner dans l'acte notarié « obligation de construction dans les deux ans ».

Après délibéré, le conseil municipal passe au vote à bulletins secrets,

#### Résultats :

Offre d'achat des Pompes funèbres MESLIN : 5  
 Offre d'achat des Pompes funèbres PLESSIS : 18  
 Bulletins blancs : 3

Le conseil municipal,

En opposition à l'avis du maire qui souhaitait retenir la proposition des Pompes funèbres MESLIN,

#### Décide,

**De retenir la proposition des Pompes funèbres PLESSIS**, place Sainte-Croix – 50000 Saint Lô, à savoir :

- **Offre : 80 000.00 € €, soit 53.23 € du m<sup>2</sup>,**
- **Projet :** création d'un centre funéraire (chambre funéraire et services de pompes funèbres),
- **Clause :** reprise de l'ensemble du personnel de l'ancienne entreprise de pompes funèbres FERREIRA de Caumont, un sur le site de Caumont et l'autre sur celui de St Amand.

**Autorise** le maire, ou son représentant, à signer tout acte notarié, compromis et acte définitif à intervenir.

Adopté à la majorité des voix.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 20h40.